

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 24 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Nadine DUCOURTIOUX

Date de convocation du Conseil communautaire : 15 juin 2010

**Etaient présents :**

- ARCINS : Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Georges MONTMINOUX
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVARD
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABERT
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Yves DUMAS
- MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU *procuration* à Gérard DUBO, Isabelle LAFEUILLADE, Pierre CABANY, Anne SAVIN DE LARCLAUZE *procuration* à Pierre CABANY
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Philippe SIMON, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO

**Absents, excusés :** Daniel PARABIS, Michel HAUTIER, Philippe DUCAMP, Christian VELLA, Ludovic LALANDE, Didier MAU

**Concerne : 10-61 ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – Mise en place de tarifs sociaux**

Dans le cadre contractuel qui lie la Communauté de Communes et les partenaires institutionnels, il est prévu que la politique tarifaire applicable aux familles tiennent compte des revenus de celles-ci : taux d'effort ou quotient familial.

Il est proposé de mettre en place un groupe de réflexion dont les membres seraient issus du Groupe de Travail « Jeunesse » et du Groupe de Travail « Finances » afin de proposer une nouvelle grille tarifaire. Ce groupe de réflexion disposera des outils mis à disposition par la CAF.

Cette politique tarifaire viendra compléter celle déjà existante pour la petite enfance et devra être applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** de créer un groupe de réflexion dont les membres seront issus du Groupe de Travail « Jeunesse » et du Groupe de Travail « Finances » afin de proposer une nouvelle grille tarifaire. Ce groupe de réflexion disposera des outils mis à disposition par la CAF.

► **convient** d'appliquer cette tarification sociale dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 28 juin 2010

**Le Président,**

**Gérard DUBO**

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, cursive 'A' shape.



## Acte à classer

DL10-61

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_3\_2010-07-05T09-20-32.00 ( MI26345037 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100624-DL10-61-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Décision d'appliquer les tarifs sociaux en ALSH en 2011

Date de décision : 24/06/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers

Acte : [10-61 Accueil de loisirs sans hébergement- Mise en place de tarifs sociaux.PDF](#)

Préparé	Le 05/07/10 à 09:20	Par <a href="#">PERIER Jean-Marc</a>
Transmis	Le 05/07/10 à 09:20	Par <a href="#">PERIER Jean-Marc</a>
Accusé de réception	Le 05/07/10 à 09:28	